

PIECES A FOURNIR

Affaires familiales

Merci de bien vouloir transmettre les pièces suivantes en photocopie :

- Copie carte d'identité
- Extrait de votre acte de naissance de moins de 3 mois
- Extrait des actes de naissance des enfants de moins de 3 mois
- Copie livret de famille (jusqu'à la première page blanche incluse et ceux des précédentes unions)
- Justificatifs actualisés des ressources :
 - Dernier avis d'imposition
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - Dernière attestation de la CAF
 - Justificatifs indemnités de Pôle Emploi
- Justificatifs actualisés des charges :
 - Emprunts, crédit à la consommation
 - Quittance de loyer,
 - Factures, échéanciers (eau, électricité, gaz, assurances véhicule, habitation, taxe foncière, taxe d'habitation, téléphone, etc.)
- Attestation de témoins le cas échéant

Pièces complémentaires en cas de divorce :

- Extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois et contrat de mariage
- Copie carte de sécurité sociale (en cas de divorce)
- Liste de tous les biens